

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BORDEAUX INP
SÉANCE DU 25 JUIN 2021

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Nombre de membres en exercice composant le conseil	29
Nombre de membres présents, participant en visioconférence	27
Nombre de membres représentés	1
Total des membres ayant voix délibératives	28

N°	Intitulé
2021-19	Désignation des membres du collège des personnalités extérieures désignées à titre personnel
2021-20	Election du Président du conseil d'administration
2021-21	Election de la Vice-Présidente du conseil d'administration
2021-22	Proposition de nomination pour le poste de Directeur Général de Bordeaux INP à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B
M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



DÉLIBÉRATION N°2021-19 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES DESIGNÉES A TITRE PERSONNEL.

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3, et D719-41 à D719-47-5 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Les personnalités suivantes sont désignées à titre personnel membres du collège des personnalités extérieures :

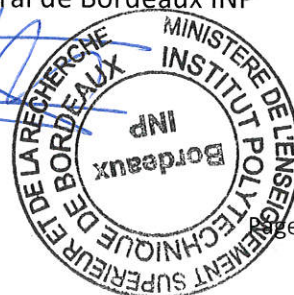
	Voix « POUR »	Voix « CONTRE »	Absentions
Cécile BOUTIER	20	0	1
Marc GATTI	20	0	1
Pierre GUILLOU	20	0	1
Emilie MITAINE	19	0	2
Sandra MORO	20	0	1
Antoinette PEDRON	20	0	1
Laure VALOGNES	21	0	0

Article 2

La présente délibération sera transmise à la chancellerie des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2021-20 PORTANT ELECTION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION.

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

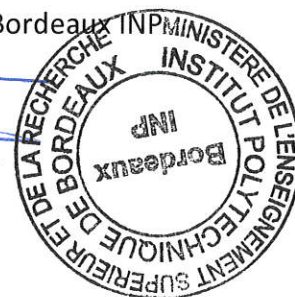
M. Marc GATTI est élu Président du Conseil d'Administration de Bordeaux INP (23 votes exprimés en faveur de M. GATTI, 5 votes blancs).

Article 2

La présente délibération sera transmise à la chancellerie des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



DÉLIBÉRATION N°2021-21 PORTANT ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION.

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
ENSI Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

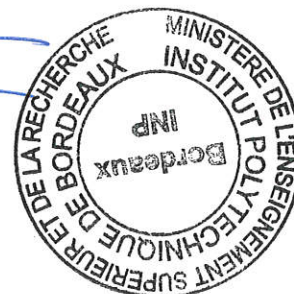
Mme Laure VALOGNES est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Bordeaux INP (24 votes exprimés en faveur de Mme Laure VALOGNES, 4 votes blancs).

Article 2

La présente délibération sera transmise à la chancellerie des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
ENSI Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

DÉLIBÉRATION N°2021-22 PORTANT PROPOSITION DE NOMINATION POUR LE POSTE DE DIRECTEUR-TRICE GENERAL-E DE BORDEAUX INP A MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 à L. 712-3 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 3, 6 et 7 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2017 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** la délibération n°2021-18 du conseil d'administration de Bordeaux INP, en date du 30 avril 2021, portant approbation des modalités de délibérations à distance des instances de Bordeaux INP ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 5 et 22 à 26 ;
- Vu** l'avis de vacance du poste de Directeur Général de Bordeaux INP publié le 6 mai 2021 au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- Vu** l'arrêté n°45/2021 pris par le Directeur Général de Bordeaux INP en date du 7 mai 2021 portant organisation de la procédure de proposition à la Ministre chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, modifié par l'arrêté n°55/2021 en date du 10 juin 2021 ;
- Vu** l'arrêté n°52/2021 pris par le Directeur Général de Bordeaux INP en date du 7 juin 2021 portant recevabilité des candidatures au poste de Directeur Général ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Le conseil d'administration a voté à bulletin secret pour désigner la personne dont la nomination au poste de Directeur Général sera proposée à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le résultat du vote est le suivant :

- Alain DUPUY : 9 voix
- Marc PHALIPPOU : 15 voix
- Nul : 4 votes blancs

Article 2

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

Le conseil d'administration soumet à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation la nomination de Marc PHALIPPOU au poste de Directeur Général de Bordeaux INP.

Article 3

La présente délibération sera transmise à la chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Le directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE
BORDEAUX
INP
BORDEAUX

